

Projet de piscine H2LEO (Ville de Fribourg) et programme des locaux du nouveau CO de Givisiez

Cours de natation pour les futurs élèves du nouveau CO de Givisiez « Dépense nouvelle périodique »

I. Préambule

En novembre 2015, le Comité de pilotage (CoPil) de la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID) a constitué un groupe d'accompagnement technique (GAT) chargé de procéder à une **analyse des besoins** en bassins de natation couverts et ouverts au public dans le district de la Sarine à **l'horizon 2030**. Présenté en séance plénière de la CRID en mai 2016, le rapport final du GAT arrivait en substance aux conclusions et recommandations suivantes :

a) Longueur des piscines

Ne prendre en considération que des projets de **piscines d'une longueur de 25m ou de 50m**, à l'exclusion des bassins de dimensions inférieures, ces derniers n'ayant qu'une utilité limitée alors que les bassins de 25m et 50m permettent de répondre aux besoins de toutes les catégories d'utilisateurs et qu'ils sont en outre les seuls à pouvoir bénéficier d'une subvention cantonale.

b) Nombre de lignes d'eau

Envisager **un nombre plus important de lignes d'eau**, par exemple 6 ou 8, que celui exigé par l'Etat pour pouvoir bénéficier du subventionnement, à savoir 5, ces lignes d'eau supplémentaires étant destinées à permettre une utilisation combinée (hybride) pendant les horaires scolaires, avec des élèves dans les 2 lignes de chaque bord et le public général dans les 2 ou 4 lignes centrales, une telle utilisation nécessitant toutefois une attention particulière dans la conception des espaces vestiaires.

c) Nombre et localisation des nouveaux centres de natation

Au vu de la population du district de la Sarine, soit un peu plus 100'000 habitants, envisager la **construction de plusieurs piscines** localisées en tenant compte en particulier de l'accessibilité en transports publics, des axes routiers principaux et de la proximité des établissements scolaires.

En mai 2017, un nouveau cahier des charges a été décidé pour cet accompagnement en matière de piscines, chargé désormais de tenir un état des lieux réguliers des projets, d'évaluer et proposer des mécanismes permettant de préciser la participation communale éventuelle au financement des investissements et du fonctionnement et de procéder à l'évaluation ponctuelle de projets.

Associée étroitement à ces démarches, l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (ci-après : l'Association) était plus particulièrement en charge des questions

relatives au plan de couverture des besoins scolaires. En effet, le Service du sport (SSpo) a évalué à dix le nombre de périodes de natation par année scolaire pour atteindre les objectifs fixés par le plan d'études romand (PER) à la fin de l'école obligatoire.

Afin de répondre à cette recommandation, **l'Assemblée des délégués prenait connaissance en décembre 2019 du plan de couverture** imaginé par le Comité de direction ; l'objectif étant de garantir à terme l'égalité de traitement entre toutes les écoles du CO du cercle scolaire de la Sarine et du Haut-Lac français. La couverture des besoins imaginé reposait sur les projets de nouveaux bassins d'Avry (Avry Centre), Marly (Marly Innovation Center [MIC]), Fribourg (Les Abattoirs) et Givisiez (nouveau CO).

Au printemps 2020, une opportunité s'est présentée pour les écoles du CO du Gibloux et de Sarine Ouest au travers d'un autre projet porté par la Fondation St-Martin à Cottens. Le Comité de direction a alors décidé de la saisir, à tout le moins, dans l'attente de la concrétisation des autres bassins disposant d'une offre plus large (par ex. plongeon) et/ou étant mieux situés en termes de desserte en transports publics. Ainsi, **les élèves de 9H** des écoles du CO du Gibloux et de Sarine Ouest bénéficient, depuis la rentrée 2020-2021, de leçon de natation à raison d'un semestre (~18 unités de natation). Toutefois, au regard de la capacité d'accueil de la piscine de Cottens, il n'a pas été envisageable d'offrir des heures de natation en 10H, ceci en partant du principe que cette nouvelle discipline est concentrée en 9H et 10H, selon une concertation entre les directeurs des écoles de l'Association. Cette situation fera l'objet d'une nouvelle analyse par le Comité de direction, en fonction de l'évolution des nouveaux projets en cours/en devenir au sein du district.

Parallèlement, l'Association abordait au printemps 2019 la Commune de Marly en vue de la réalisation d'une piscine répondant aux besoins des élèves du CO et des écoles primaire de Marly et environs. Suite à la réponse favorable du Conseil communal de Marly, différents groupes de travail ont été mis sur pied. Au final, c'est la variante d'une réalisation par une société anonyme intitulée « **Marly Piscine SA** », regroupant la Commune de Marly et le Marly Innovation Center (MIC), en qualité de maître de l'ouvrage qui a été choisie.

En mars 2021, l'Assemblée des délégués de l'Association a accepté une nouvelle dépense périodique, d'un montant planché de Fr. 183'600.-, permettant de faire bénéficier les futurs élèves de 9H et 10H des écoles du CO de Marly et Pérolles, dès la rentrée scolaire 2022-2023, de leçons de natation. Cette nouvelle dépense influencera le budget du compte de résultat de l'Association dès 2022, pour une période arrêtée par convention avec « Marly Piscine SA » de dix ans. Elle figure également au plan financier 2022-2026, présenté à l'occasion de l'assemblée des délégués de mars 2021, au même titre que les autres charges du même genre pour la location du bassin de Cottens pour les écoles du CO du Gibloux et de Sarine Ouest.

II. Démarches et partenariat avec la Ville de Fribourg

En automne 2020, l'Association et la Ville de Fribourg se réunissaient pour décider d'un commun accord du cahier des charges pour un mandat d'étude en matière de faisabilité économique du projet de piscine H2LEO (cf. présentation du projet au chapitre III), étude cofinancée par l'Association et la région Sense. Plusieurs séances de travail s'ensuivirent, jusqu'à la restitution d'un rapport final le 21 avril 2021.

Cette coordination était devenue évidente et nécessaire en raison, d'un côté, du projet de piscine porté par l'Association sur le site du nouveau CO de Givisiez et, d'un autre, des scénarii de piscines 25m+ et 50m (H2LEO) étudiés par la Ville de Fribourg sur le site des anciens abattoirs de Saint-Léonard, à Fribourg.

Du côté de l'Association, le programme des locaux du nouveau CO n'est pas encore arrêté pour la partie relatives aux infrastructures sportives, le Comité de direction s'étant laissé l'opportunité d'étudier les deux variantes possibles, à savoir halle de sport double avec piscine 25m+ ou halle de sport triple sans piscine, mais avec partenariat d'utilisation de la future piscine des anciens abattoirs. De son côté, le Conseil communal de la Ville de Fribourg nous a fait part de son intérêt pour la construction d'une halle de sport triple sur le site du nouveau CO, ceci en réponse à un manque avéré pour de telles infrastructures en ville, notamment pour les clubs sportifs. Cet aspect avait également fait l'objet d'une missive envoyée à notre Association et cosignée par plusieurs clubs sportifs locaux, dont certains d'importance cantonale, voire nationale.

A cet égard, le Comité de direction a fait une pesé d'intérêts et est venu à la conclusion qu'un partenariat avec la Ville de Fribourg semblait être le bon compromis, en raison notamment de l'implantation de la piscine H2LEO et de sa très bonne desserte en transport public (train ou bus) ainsi que des économies substantielles sur les coûts d'investissement et de fonctionnement du nouveau CO. A noter qu'une analyse avait été réalisée pour le dossier de Marly entre la variante « propriétaire » et « locataire » d'infrastructures aquatiques ; les résultats étaient clairs : la variante « locataire » était très largement bénéfique, la variante « propriétaire » restant toutefois envisageable à titre subsidiaire, si aucun autre acteur privé, public ou émanant d'un partenariat public-privé n'avait été disposé à construire, n'offrant d'autre choix que d'être maître d'ouvrage pour pouvoir répondre, d'une part, aux recommandations en matière de sport scolaire et, d'autre part, aux besoins exprimés par la population et les clubs.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction s'est, d'une part, associé au mandat d'étude précité et a, d'autre part, demandé officiellement au Conseil communal de la Ville de Fribourg de lui donner les garanties que le nouveau bassin H2LEO puisse répondre aux besoins du CO de Givisiez (cf. chapitre IV), se disant prêt, dans ce cas, à abandonner le projet de bassin à Givisiez au profit d'une halle de sport triple.

La Ville de Fribourg a informé l'Association, par courrier daté du 12 mai 2021, qu'à ce stade, le choix optionnel d'une piscine 25m+ ou 50m n'était pas encore défini. Toutefois, quelle que soit le choix final, **le Conseil communal de la Ville de Fribourg a décidé de construire une piscine et s'est engagé auprès de notre Association à fournir le nombre d'unités nécessaires à couvrir les besoins pour le CO de Givisiez.** Partant, il a confirmé son accord de principe pour un partenariat « Association – Ville de Fribourg » au travers d'une convention d'utilisation de longue durée, selon des modalités précisées ci-dessous (cf. chapitre IV).

III. Présentation du projet

Situé sur le site des anciens abattoirs de Saint-Léonard à Fribourg, le projet H2LEO vise la réalisation d'une piscine communale disposant de plusieurs bassins, dont le principal présentera une dimension de 25m+ ou 50m ; comme relevé ci-avant, le choix n'est pas encore défini à ce stade. Le programme des locaux se conformera par ailleurs aux critères arrêtés dans le cadre de l'ordonnance cantonale sur le subventionnement des piscines du 25 août 2015 (OPiscines) afin de pouvoir prétendre à un subventionnement de la part de l'Etat.

Cette infrastructure sportive sera accompagnée d'un bâtiment à vocation mixte, permettant de regrouper d'autres activités sportives, mais aussi médicales, associatives et commerciales sous la forme d'établissements publics dédiés à la restauration et à l'hôtellerie, voire des logements.

Selon le planning intentionnel, la piscine et ses installations devraient être utilisables pour les besoins scolaires, à l'horizon 2029-2030.

IV. Convention d'utilisation

A l'instar des démarches entreprises avec la Commune de Marly au travers de la nouvelle société « Marly Piscine SA », constituée par la Commune de Marly et le MIC, il est prévu de suivre la même ligne de conduite, à savoir de convenir avec la Ville de Fribourg d'une tarification ainsi que d'un nombre d'unités de natation minimal par année scolaire par le biais d'une convention de longue durée de dix ans. Une participation de l'Association à l'investissement a par ailleurs également été écartée.

Comme ce qui a été décidé pour les écoles du CO de Marly et Pérolles, les cours de natation des futurs élèves du CO de Givisiez seraient concentrés en 9H et 10H, à raison d'un semestre de natation par année scolaire (18 unités), soit 36 unités au total pour l'ensemble du cursus au CO. Les besoins devraient être, à l'horizon 2026-2027, d'environ **430 unités** de natation par année scolaire, puis **470 unités** au tournant de 2030.

Le tarif d'utilisation devrait être proche de celui arrêté pour la nouvelle piscine de Marly, à savoir entre **Fr. 250.- à 300.- TTC par unité (et par classe)**, avec indexation annuelle sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC). Ce prix « forfaitaire » devrait inclure, tout comme à Marly, les entrées élèves et enseignants, la location d'un secteur (piscine divisée en secteurs, avec une permutation possible), les vestiaires ainsi que du matériel didactique. Pour mémoire, lors de l'étude du dossier de Marly, le Comité direction avait procédé à une analyse des politiques tarifaires en vigueur au sein des bassins couverts du canton pour les écoles. Il en était ressorti une très forte hétérogénéité, expliquée par l'infrastructure à disposition, son ancienneté et son degré d'amortissement, ainsi que par ce qu'inclut ou non la tarification. La limite d'une telle comparaison tenait surtout au fait que les tarifs appliqués ne rendaient pas compte des éventuelles participations communales aux frais financiers et/ou aux excédents de charges, ne donnant ainsi pas une image complète des charges communales effectives, auxquelles il convenait en outre d'intégrer – en fonction de l'éloignement entre l'infrastructure fréquentée et les établissements concernés – une composante liée aux transports.

Ainsi, le coût de location annuel qui en résulte est estimé entre **Fr. 107'500.- et 129'000.-** jusqu'en 2030, puis entre **Fr. 117'500.- et 141'000.-**. Cette charge de fonctionnement apparaîtra au plus tôt au plan financier 2023-2027.

Le Conseil communal de la Ville de Fribourg a par ailleurs fait part de son intérêt à pouvoir bénéficier d'un tarif de location préférentiel pour les clubs de la ville pour l'utilisation de la future halle triple du CO de Givisiez. Les modalités n'étant à ce stade pas encore définies, ce point fera l'objet d'une convention ad hoc.

V. Coûts annuels projetés¹

<i>CHF/TTC</i>	Location bassin (forfait entre Fr. 250.- et 300.- / unité)	Transport (transport de ligne avec abonnement élève)
Jusqu'en 2030 (~430 unités)	entre 107'500 et 129'000	-.-
Dès 2030 (~470 unités)	entre 117'500 et 141'000	-.-

Coût par élève pour ~550 élèves : CHF/TTC 257.— (variante max. dès 2030).

¹ sans prise en compte de l'indexation annuelle sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC)

VI. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégués d'accepter, conformément aux coûts annuels projetés, une dépense nouvelle périodique d'un montant maximum de Fr. 141'000, permettant de faire bénéficier les futurs élèves de 9H et 10H du CO de Givisiez de leçons de natation, dès la disponibilité des nouvelles infrastructures H2LEO.

Cette nouvelle dépense implique dès lors l'abandon du projet de piscine projeté sur le site du nouveau CO de Givisiez au profit d'une halle de sport triple, le Comité de direction ayant reçu les garanties nécessaires de la part du Conseil communal de la Ville de Fribourg afin que les besoins en matière de natation scolaire rattachés au nouveau CO de Givisiez soient couverts.

Elle sera par ailleurs prise en considération au plus tôt dans le cadre du plan financier 2023-2027.

Le Comité de direction

Avry-sur-Matran, le 21 mai 2021